



RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2025 CHAMPIONNAT DE PROVENCE DE MOTOCROSS

SOMMAIRE

1. CONTACT / CORRESPONDANCE	2
2. DISPOSITIONS GENERALES	2
3. LICENCES.....	2
4. CATEGORIES ET PODIUM	3
5. ENGAGEMENTS.....	3
6. COMMUNICATION ET BRIEFING AUX PILOTES	4
7. CONTROLE ADMINISTRATIF	5
8. CONTROLE TECHNIQUE	5
9. TRANSPONDEURS	6
10. HORAIRES	6
11. ESSAIS LIBRES, ESSAIS CHRONOMETRES ET MANCHES	7
12. CATEGORIE 50cc : POUSSINS	7
13. CATEGORIE 65cc : PUPILLES	8
14. CATEGORIE 85cc.....	8
15. CATEGORIE 125cc : JUNIORS	9
16. CATEGORIE OPEN OR – ARGENT – BRONZE	11
17. CATEGORIE VETERANS : OR – ARGENT	11
18. CATEGORIE FEMININES	12
19. POINTS ET CLASSEMENT	12
20. REMISE DES PRIX DU CHAMPIONNAT DE LIGUE	13
21. DEMANDE D'INFORMATIONS – RECLAMATIONS ET LITIGES	14
22. DATES ET CIRCUITS	14
23. JURY DE L'EPREUVE.....	14
24. COMPORTEMENT ET SANCTIONS.....	15
25. CDF DES REGIONS	15
26. INFORMATION ET RESPECT	16
27. TECHNIQUE.....	16

1. CONTACT / CORRESPONDANCE

Pour toute demande de renseignement / prise de contact avec la commission de motocross, merci de vous adresser au secrétariat de la ligue :

- En priorité par email (dans la mesure du possible) : ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr
- Ou par téléphone au **06 75 28 05 48**

2. DISPOSITIONS GENERALES

La Commission de Moto-cross de la Ligue Motocycliste Régionale de Provence met en compétition en 2025 le Championnat de Ligue suivant (si minimum 3 pilotes dans chaque catégorie) :

- Poussins 50cc 6/9 ans
- Pupilles 65cc 7/11ans
- 85cc 9/15 ans (Benjamins : 9-11ans)
- Juniors 125cc 2T 13/18 ans H/F
- Open OR classe : 2 – 3 – 4 (15 ans minimum) H/F
- MX1 – MX2 (pilotes de la catégorie OPEN OR uniquement) H/F
- Vétérans Argent 40 à 50 ans – classe : 2 – 3 – 4
- Vétérans Or à partir de 51 ans - classe : 2 – 3 – 4
- Inter minimum 15 ans – classe : 2 – 3 – 4
- Féminines : les féminines voulant participer à ce championnat rouleront avec la catégorie Open BRONZE (15 ans minimum à partir de la cylindrée 125cc)

PRECISION : la limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. La limite d'âge maximum des pilotes sera atteinte dans l'année du championnat.

Exemple :

- Pour la catégorie **Pupilles 65cc 7/11ans en 2025**
 - **Age minimum : jour anniversaire des 7 ans**
 - **Age maximum : les pilotes ne devront pas avoir 12 ans au 1^{er} janvier 2025**

3. LICENCES

Ce championnat est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM Nationale Compétition en cours de validité : NJ1, NJ2, NJ3, NJ3C, NCO, INTER JEUNE, INTER, LUE, et licenciés dans un club de la Ligue de Provence.

RAPPEL :

- Guidon de bronze 6 ans / 50cc (pas d'obligation de guidon d'argent)
- En dessous de 12 ans, guidon d'argent (à minima) obligatoire
- A partir de 12 ans, CASM obligatoire.

Les pilotes Inter titulaires d'une licence Inter en cours de validité pour la saison pourront participer à des épreuves du Championnat de Ligue et seront classés en Inter.

Les pilotes Hors Ligue titulaires d'une licence en cours de validité pour la saison pourront participer à des épreuves du Championnat de Ligue mais seront classés à la journée uniquement dans la limite des places disponibles.

Tout avenant au présent règlement édité par la Commission de Motocross entrera en vigueur lors de l'épreuve la plus proche. Celui-ci sera porté à la connaissance des pilotes et consultable tant dans les clubs qu'au siège de la Ligue de Provence, ou sur les sites Internet : www.liguemotoprovence.com & www ffm.engage-sports.com

4. CATEGORIES ET PODIUM

Chaque épreuve récompensera un 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} classés dans les catégories suivantes :

- **Poussins 50cc + une médaille à chaque participant**
- **Pupilles 65cc**
- **85cc OR**
- **85cc ARGENT**
- **85cc BENJAMINS (3 PREMIERS EN 85cc OR ET 3 PREMIERS EN 85cc ARGENT)**
- **Juniors 125 2T (2 séries : JUNIORS OR ET ARGENT selon le nombre d'engagés)**
- **Open OR**
- **Open ARGENT**
- **Open BRONZE (2 séries BRONZE selon le nombre d'engagés)**
- **MX1 (pilotes de la catégorie OPEN OR uniquement)**
- **MX2 (pilotes de la catégorie OPEN OR uniquement)**
- **Vétérans ARGENT**
- **Vétérans OR**
- **Féminines :**
 - **OPEN - FEMININES (championnat – issu de la catégorie OPEN BRONZE)**
 - **1^{ère} féminine toutes catégories (hors championnat OPEN et à l'appréciation des clubs)**

5. ENGAGEMENTS

L'engagement, pour toutes les catégories, est fixé à **55 €**

- Les engagements se feront en ligne sur le site Internet : www ffm.engage-sports.com
- **LES ENGAGEMENTS SERONT CLOTURÉS LE MERCREDI QUI PRECEDE L'ÉPREUVE A 23H59.**
- Le paiement se fera **PRIORITAIREMMENT** par Carte Bancaire
- Pour le paiement par chèque, le pilote devra inscrire au dos du chèque son numéro de course et sa catégorie.
- **NB** : Le chèque devra parvenir au club **1 semaine avant l'épreuve – DERNIER DELAI** sans quoi l'engagement ne sera pas pris en compte.

IMPORTANT : la priorité d'inscription étant donnée aux pilotes licenciés en Provence sur le championnat, les pilotes hors ligue seront mis en liste d'attente jusqu'au lundi 23h59 qui précède le jour de clôture des inscriptions (mercredi 23h59). Passé cette date, si des places sont toujours disponibles, elles seront pourvues par les pilotes hors ligue positionnés en liste d'attente **par ordre de paiement**.

Dans le cas où des séries se retrouveraient complètes avant la clôture des inscriptions entraînant une liste d'attente de pilotes licenciés en Provence et d'autres ligues, l'attribution des places se fera de la façon suivante :

- Priorité aux pilotes licenciés en Provence, **par ordre de paiement**, qui se sont inscrits **jusqu'au lundi 23h59 qui précède la clôture des inscriptions**
- Suivi des pilotes licenciés hors ligue **par ordre de paiement**.

6. COMMUNICATION ET BRIEFING AUX PILOTES

Communication aux pilotes :



Telegram

Avant, pendant et après les épreuves, la Commission de motocross **enverra toutes les informations utiles aux pilotes et aux accompagnants sur le canal de diffusion « MX PROVENCE » dédié au championnat, dans l'application Télégram.**

Cette application gratuite pour smartphone peut être téléchargée sur Google Play (Android) en cliquant [ICI](#), ou dans l'App Store (Apple) en cliquant [ICI](#).

Le canal Télégram est accessible :

En scannant le QR Code ci-dessous :



Ou via le lien ci-dessous :

<https://urlz.fr/p1c6>

Ce groupe de diffusion est un canal « temps réel » qui vient compléter la communication adressée aux pilotes via engage-sports ainsi que la page Facebook de la ligue. L'objectif est d'augmenter la rapidité de diffusion des informations vers les pilotes (horaires prévisionnels, décisions – modification en course, résultats provisoires, informations sur les épreuves etc.)

Les différents résultats (essais chronos, manches) seront publiés :

- **Sur le canal TELEGRAM**
- **Sur la page engage-sports de l'épreuve**
- **Sur le site de la ligue**

Briefing aux pilotes :

Un briefing OBLIGATOIRE se tiendra lors de la première épreuve du championnat avec tous les pilotes le matin 30 minutes avant le démarrage de l'épreuve. Lors de ce briefing, des points concernant le championnat, le circuit, la sécurité et les procédures de course seront abordés. **Ce premier briefing étant obligatoire, 10 pilotes seront appelés à la fin de façon aléatoire. En cas d'absence, ces derniers seront placés en dernière position de la grille de départ pour toute la journée.**

Pour les épreuves suivantes, hors circonstances particulières, le briefing sera adressé aux pilotes via le canal Télégram « MX PROVENCE » ainsi que par mail via engage-sports. Toutes les informations relatives à la course seront envoyées via ces canaux de communication.

7. CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle des licences devra s'effectuer à partir du :

- Vendredi soir à partir de 17h à 19h (ou plus) et selon disponibilité du club
- Samedi matin de 7h30 à 9h00 → pilotes du samedi
- Samedi après-midi de 18H (OU FIN DE L'ÉPREUVE) à 19h30→ pilotes du dimanche
- Dimanche matin de 7h00 à 7h45 précises

Il s'agit d'horaires « type », les horaires prévisionnels validés seront communiqués en amont de chaque course à j-2 au plus tard via engage sport, le canal Télégram « MX PROVENCE » et Facebook en fonction du nombre de catégories dans le week-end et de la disponibilité du staff.

A chaque épreuve, les pilotes doivent se présenter avec leur licence valide.

A l'issu du contrôle administratif, **il leur sera remis une fiche de passage, qui devra être remplie, signée et transmise au contrôle technique.**

8. CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique sera effectué lors des épreuves pour toutes les catégories (Contrôles selon le règlement Fédéral en vigueur) à partir du :

- Vendredi soir à partir de 17h à 19h (ou plus) et selon disponibilité du staff
- Samedi matin de 7h30 à 9h00 → pilotes du samedi
- Samedi après-midi de 18H (OU FIN DE L'ÉPREUVE) à 19h30→ pilotes du dimanche
- Dimanche matin de 7h00 à 7h45 précises

Il s'agit d'horaires « type », les horaires prévisionnels validés seront communiqués en amont de chaque course à j-2 au plus tard via engage sport, le canal Télégram « MX PROVENCE » et Facebook en fonction du nombre de catégories dans le week-end et de la disponibilité du staff.

A chaque épreuve, les Pilotes doivent se présenter :

➔ **Avec la fiche de passage donnée à l'administratif complétée par le pilote.**

Si la moto ne satisfait pas au contrôle technique, le pilote ne pourra pas prendre le départ.

A l'issu du contrôle, la fiche de passage, devra être signée par le pilote ou son représentant légal et transmise au responsable transpondeurs, qui la conservera.

Une attention particulière sera portée sur le niveau sonore pour la saison 2025, pour rappel le niveau est désormais le suivant pour toutes les catégories (suivant la méthode de 2m max) :

Contrôle préliminaire	Limite de conformité en fin de course
111 dB/A (109+2)	112 dB/A (111+1)

Les concurrents devront présenter leur machine propre avec les numéros réglementaires selon l'article 8.4 du règlement motocross national.

Le tapis de sol environnemental est OBLIGATOIRE et doit être utilisé pour les travaux de mécanique.

Toute infraction sera pénalisée par une **amende de 50 €** (Art. 15 Règlement MX FFM National) **ou par une exclusion** (Art. 7 Règlement MX FFM National).

9. TRANSPONDEURS

La distribution des transpondeurs se déroulera à partir du :

- Vendredi soir à partir de 17h à 19h (ou plus) et selon disponibilité du staff
- Samedi matin de 7h30 à 9h00 → pilotes du samedi
- Samedi après-midi de 18H (OU FIN DE L'ÉPREUVE) à 19h30 → pilotes du dimanche
- Dimanche matin de 7h00 à 7h45 précises

Il s'agit d'horaires « type », les horaires prévisionnels validés seront communiqués en amont de chaque course à j-2 au plus tard via engage sport, le canal Télégram « MX PROVENCE » et Facebook en fonction du nombre de catégories dans le week-end et de la disponibilité du staff.

Les pilotes seront équipés de transpondeurs de la ligue pour le chronométrage. Ces derniers devront être fixés sur la moto obligatoirement avec le support de la ligue (disponible auprès du responsable **des transpondeurs**), **au tarif de 10 euros. Le scotch n'est pas autorisé.**

Tous les pilotes devront ramener leur transpondeur dans la ½ heure suivant la fin de leur dernière manche

En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le réexpédier à la responsable des transpondeurs à l'adresse suivante :

Nathalie STEBIG
manine8350@gmail.com – 06 26 72 17 45
Le Clos de Lattre - BÂT A 18
755 avenue Lattre de Tassigny
83170 BRIGNOLES

IMPORTANT : La non-restitution du transpondeur dans les temps expose le coureur à la suspension de ses engagements sur les prochaines épreuves du championnat. La sanction sera levée suite à la restitution ou remboursement à la valeur du transpondeur (200 €).

10. HORAIRES

Les horaires seront établis à chaque course en fonction du nombre des pilotes présents. Ces horaires pourront être modifiés par le jury où l'arbitre de l'épreuve selon le nombre de séries ou en fonction des aléas de l'organisation du jour.

L'ordre de déroulement peut être modifié en cas de force majeure après décision du jury où de l'arbitre de l'épreuve.

Les horaires prévisionnels validés seront communiqués en amont de chaque course à j-2 au plus tard via engage sport, le canal Télégram « MX PROVENCE » et Facebook en fonction du nombre de catégories dans le week-end et de la disponibilité du staff.

Les horaires définitivement validés seront affichés sur place au circuit et seront également communiqués **via engage sport, le canal Télégram « MX PROVENCE » et Facebook.**

11. ESSAIS LIBRES, ESSAIS CHRONOMETRES ET MANCHES

Pour la première épreuve du championnat : pour les essais libres et chronométrés, les pilotes s'élanceront suivant le classement du championnat de l'année précédente. **Les pilotes non classés l'année précédente seront intégrés par tirage au sort.**

Pour les épreuves suivantes : pour les essais libres et chronométrés, les pilotes s'élanceront suivant le classement provisoire de l'année en cours.

IMPORTANT : dans le cas où la **séance d'essais qualificatifs est annulée**, les positions sur la grille de départ seront déterminées sur décision du jury ou de l'arbitre de l'épreuve **par le classement général en cours.**

Les pilotes participants **occasionnellement au championnat de ligue** (non classés au général) et classés dans les 15 premiers d'un championnat de France MX/SX pourront participer aux essais chronométrés OR sur demande soit :

- **Avant l'épreuve** en s'adressant au secrétariat de la ligue (ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr / 06 75 28 05 48)
- **Sur place** en s'adressant à la direction de course

Il est rappelé pour toutes les catégories que les transpondeurs sont obligatoires sur les motos, y compris pour les essais. Un contrôle sera effectué avant l'entrée sur la piste.

Une zone spécifique sera définie par et sous contrôle de l'organisateur pour la consultation des chronos. Cette zone sera accessible uniquement aux personnes licenciées.

Les temps d'essais libres ne seront pas affichés.

Les pilotes auront l'obligation d'effectuer à minima un tour complet (deux passages à la boucle), en essais libres ou essais chronométrés. En cas de panne, s'ils n'ont pas de temps aux essais chronométrés, les pilotes seront positionnés en fin de grille de la catégorie la plus basse sous réserve d'avoir effectué les essais libres.

Le classement des manches à la journée sera établi par la méthode de chronométrage : « PLACE / TEMPS / TOUR ». Ce classement sera ensuite traduit en points pour le classement général au championnat de ligue selon les barèmes suivants :

- Table de points générale pour toutes les catégories hors 85cc (voir p12)
- Table de points spécifique pour les 85 cc (voir p9)

12. CATEGORIE 50cc : POUSSINS

- La cylindrée imposée est 50cc 2T
- **Poussins 50cc 6/9 ans**
- **Plaque BLEUE/numéros BLANCS**
- Le circuit sera adapté pour cette catégorie
- Il y aura une séance d'essais libres et une séance d'essais chronométrés
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les épreuves de la catégorie POUSSINS comporteront **2 manches de 8 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 janvier 2025.

- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 99** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 14 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

*Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille.
Ce non-respect engendre une exclusion de la manche*

13. CATEGORIE 65cc : PUPILLES

- La cylindrée imposée est 65cc 2T
- **Pupilles 65cc 7/11ans**
- **Plaque BLEUE/numéros BLANCS**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les épreuves de la catégorie PUPILLES comporteront **2 manches de 12 minutes + 1 tour.**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 janvier 2025
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 99** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 14 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club.

IMPORTANT

*Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE.
Ce non-respect engendre une exclusion de la manche*

14. CATEGORIE 85cc

- La cylindrée imposée est 85cc 2T
- **85cc 9/15 ans H/F**
- **Plaque BLANCHE/numéros NOIR**
- **Les 30 meilleurs temps des essais chrono constitueront la catégorie OR**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Selon le nombre d'engagés le jury ou l'arbitre se réserve le droit de modifier le nombre de pilotes par séries (OR/ARGENT) tout en respectant la capacité du circuit

- Les épreuves de la **catégorie OR** comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- Les épreuves de la **catégorie ARGENT** comporteront **2 manches de 12 minutes + 1 tour**
- **Le classement de la journée par catégorie (OR/ARGENT) selon la règle : Place / temps / tour**
- **Le classement BENJAMINS sera issu du classement OR et du classement ARGENT**
- Les récompenses "jour" seront attribuées en fonction de ces classements
- Le classement 85cc du championnat de Provence se fera suivant le barème de points ci-dessous :

Catégorie OR :

1 ^{er}	→	100 pts	11 ^{ème}	→	45 pts	21 ^{ème}	→	35 pts
2 ^{ème}	→	88 pts	12 ^{ème}	→	44 pts	22 ^{ème}	→	34 pts
3 ^{ème}	→	80 pts	13 ^{ème}	→	43 pts	23 ^{ème}	→	33 pts
4 ^{ème}	→	72 pts	14 ^{ème}	→	42 pts	24 ^{ème}	→	32 pts
5 ^{ème}	→	64 pts	15 ^{ème}	→	41 pts	25 ^{ème}	→	31 pts
6 ^{ème}	→	60 pts	16 ^{ème}	→	40 pts	26 ^{ème}	→	30 pts
7 ^{ème}	→	56 pts	17 ^{ème}	→	39 pts	27 ^{ème}	→	29 pts
8 ^{ème}	→	52 pts	18 ^{ème}	→	38 pts	28 ^{ème}	→	28 pts
9 ^{ème}	→	48 pts	19 ^{ème}	→	37 pts	29 ^{ème}	→	27 pts
10 ^{ème}	→	46 pts	20 ^{ème}	→	36 pts	30 ^{ème}	→	26 pts

A partir du 31^{ème}, c'est-à-dire à partir du 1^{er} ARGENT :

31 ^{ème}	→	25 pts	41 ^{ème}	→	10 pts
32 ^{ème}	→	22 pts	42 ^{ème}	→	9 pts
33 ^{ème}	→	20 pts	43 ^{ème}	→	8 pts
34 ^{ème}	→	18 pts	44 ^{ème}	→	7 pts
35 ^{ème}	→	16 pts	45 ^{ème}	→	6 pts
36 ^{ème}	→	15 pts	46 ^{ème}	→	5 pts
37 ^{ème}	→	14 pts	47 ^{ème}	→	4 pts
38 ^{ème}	→	13 pts	48 ^{ème}	→	3 pts
39 ^{ème}	→	12 pts	49 ^{ème}	→	2 pts
40 ^{ème}	→	11 pts	50 ^{ème}	→	1 pt

Précision : 51^{ème} au 80^{ème} → 1 pt

- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 janvier 2025
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 14 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE. Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

15. CATEGORIE 125cc : JUNIORS

- La cylindrée imposée est 125cc 2T
- **Juniors 125cc 2T 13/18 ans H/F**
- **Plaque NOIRE/numéros BLANCS**
- Les épreuves de la catégorie JUNIORS comporteront **2 manches de 20 minutes + 1 tour**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés

SUR LA GRILLE : seul le pilote pourra faire sa trace, aucune cale ne sera mise avant l'entrée du 1^{er} pilote à moto. En cas de non-respect, le pilote rentrera en dernier sur la grille.

- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2025
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999** (Exceptionnellement et sur demande, une dérogation sera faite pour les pilotes qui font le Championnat de France, et ce, après l'accord de la commission de motocross).
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 14 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

Jusqu'à deux séries de juniors seront mises en place **en fonction du nombre d'inscrits sur les différentes épreuves** du championnat de ligue et organisées de la façon suivante :

- JUNIORS OR
- JUNIORS ARGENT

FONCTIONNEMENT :

- Les 35 meilleurs temps constitueront la catégorie JUNIORS OR – LES SUIVANTS IRONT EN JUNIORS ARGENT → selon le volume d'inscrits, ce nombre pourra être revu à la hausse
- Les épreuves de la catégorie JUNIORS OR comporteront **2 manches de 20 minutes + 1 tour**
- Les épreuves de la catégorie JUNIORS ARGENT comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- Les pilotes participants **occasionnellement au championnat de ligue** (non classés au général) et classés dans les 15 premiers d'un championnat de France MX/SX pourront participer aux essais chronométrés OR **sur demande** → **Avant l'épreuve** en s'adressant au secrétariat de la ligue ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr / 06 75 28 05 48 **ou sur place** en s'adressant à la direction de course.

CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX DANS LE CAS DES SERIES JUNIORS OR-ARGENT :

Chaque épreuve récompensera à la journée un **1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}** classés dans les catégories suivantes :

- JUNIORS OR
- JUNIORS ARGENT

Seuls les JUNIORS OR marqueront des points pour le championnat de ligue

IMPORTANT

***Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille APRES L'ENTREE DU DERNIER PILOTE.
Ce non-respect engendre une exclusion de la manche***

16. CATEGORIE OPEN OR – ARGENT – BRONZE

- Les cylindrées imposées correspondent aux classes 2-3-4 :

Classes	2 Temps		4 Temps	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 2 (MX2)	100cc	150cc	175cc	250cc
Classe 3 (MX1)	151cc	250cc	251cc	450cc
Classe 4 (MX3)	251cc	500cc	451cc	650cc

- Conformément au règlement MX 2025 les motos de cylindrées 250 cc 2t seront classées en catégorie MX2
- MX1 : Plaque BLANCHE / Numéros NOIR
- MX2 : Plaque NOIRE / Numéros BLANC
- MX3 : Plaque BLANCHE / Numéros NOIR
- Pour les essais chronos tous les pilotes OPEN seront répartis dans autant de séries que nécessaire
- Les 40 meilleurs temps constitueront la catégorie OPEN OR – LES SUIVANTS Iront en OPEN ARGENT PUIS OPEN BRONZE
- Selon le nombre de pilote et de série, le jury ou l'arbitre se réserve le droit de moduler le nombre maximum de partants
- ATTENTION : En cas de changement de cylindrée dans l'année, le pilote ne marquera plus de points au championnat OPEN OR, mais uniquement dans le trophée MX1 ou MX2.**
- Les épreuves de la catégorie OPEN OR comporteront 2 manches de 20 minutes + 1 tour
- Les épreuves de la catégorie OPEN ARGENT comporteront 2 manches de 15 minutes + 1 tour
- Les épreuves de la catégorie OPEN BRONZE comporteront 2 manches de 12 minutes + 1 tour
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2025.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999**
- L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est **strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 14 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

Trophée MX1 – MX2

- Des trophées MX1 et MX2 sont mis en place dans la catégorie OPEN OR
- Le cumul des points en fin de championnat permettra aux trois premiers d'être classés au Trophée MX1 ou MX2 et récompensés lors de la remise des prix annuelle de la LMRP
- Ces trophées ne sont pas éligibles aux primes relatives au podium OPEN OR de fin d'année

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille. Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

17. CATEGORIE VETERANS : OR – ARGENT

- Cylindrées de 125 à 650cc
- Vétérans OR à partir de 51 ans - classe : 2 – 3 – 4
- Vétérans Argent 40 à 50 ans – classe : 2 – 3 – 4
- Classe 2 : Plaque NOIRE / Numéros BLANCS
- Classe 3 : Plaque BLANCHE / Numéros NOIRS
- Classe 4 : Plaque BLANCHE / Numéros NOIRS
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés
- Les épreuves de la catégorie Vétérans comporteront 2 manches de 15 minutes + 1 tour
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2025.
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999**

- L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est **strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 14 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille. Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

18. CATEGORIE FEMININES

- A partir de la cylindrée 125cc - 15 ans minimum
- **Plaque BLEUE / Numéros BLANCS**
- Les féminines rouleront **avec la catégorie OPEN BRONZE** pour **marquer des points au championnat féminin**
- L'entrée en grille des manches se fera par l'ordre des temps effectués lors des essais chronométrés
- 2 manches de **12 minutes + 1 tour** (catégorie OPEN BRONZE)
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2025
- Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999**
- Les catégories pourront être modifiées par le jury ou l'arbitre de l'épreuve selon le nombre d'engagés dans la catégorie open.
- L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est **strictement réservée aux personnes licenciées** (âgés de 14 ans et plus) et sera contrôlée par un membre du club

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sur la grille. Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

19. POINTS ET CLASSEMENT

Le classement du Championnat de Provence (hors 85cc) se fera suivant le barème de points ci-dessous :

Place	Points								
1	50	10	31	19	22	28	13	37	4
2	44	11	30	20	21	29	12	38	3
3	40	12	29	21	20	30	11	39	2
4	38	13	28	22	19	31	10	40	1
5	36	14	27	23	18	32	9	41	1
6	35	15	26	24	17	33	8	42	1
7	34	16	25	25	16	34	7	43	1
8	33	17	24	26	15	35	6	44	1
9	32	18	23	27	14	36	5	45	1

IMPORTANT : Les points de la dernière épreuve du championnat de Provence de Motocross (finale) seront doublés (pour toutes les catégories).

CAS DES REPORTS DE POINTS : Dans le cas où une épreuve du Championnat MX de France ou Europe tomberait le même jour qu'une épreuve de Ligue et à condition que le pilote participe à toutes les épreuves de la ligue n'étant pas en concurrence de date avec ce championnat de France, le pilote gardera le bénéfice des points acquis lors de cette épreuve, à condition que ce dernier roule uniquement dans les catégories correspondantes ci-dessous de la ligue :

- Mini Vert : 65cc et 85 cc (pour les 85cc minivert : la place au CDF sera créditée selon la table de points de la ligue)
- Coupe de France 125 (hors Elite)
- Coupe de France 450-250 (hors Elite)
- Championnat de France Vétérans

IMPORTANT : à charge aux pilotes concernés de communiquer leurs résultats **PAR MAIL AU SECRETARIAT DE LA LIGUE, dans les 3 jours calendaires suivant l'épreuve. Passé ce délai (la date de réception du mail faisant foi), plus aucun report de point ne sera accepté.**

PRECISIONS :

- Les deux meilleurs résultats du championnat de France seront crédités sur le nombre de manches validées de l'épreuve du championnat de ligue impactée par le report.
- Dans le cas où une manche sur deux de l'épreuve de ligue serait annulée par décision du jury (conditions météo, etc.), seul le meilleur résultat du championnat de France sera crédité sur la manche de ligue restante et validée.
- En cas d'annulation totale des manches de ligue par décision du jury, aucun report ne sera possible.
- Si le Championnat de France ou d'Europe est annulé aucun point ne sera attribué sur la ligue.
- Si les épreuves ont lieu le même week-end (championnat de France et de ligue) les points seront pris en compte uniquement si la distance kilométrique est supérieure à 400km.

20. REMISE DES PRIX DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Les coupes ne seront remises qu'aux pilotes présents ou excusés par écrit auprès du secrétariat de la Ligue. La remise des prix verra attribuer obligatoirement une coupe aux trois premiers de chaque catégorie :

- 3 Poussins
- 3 Pupilles
- 3 Super 85 cc
- 3 Benjamins issus du super 85cc
- 3 Juniors
- 3 Open OR
- 3 Vétérans Or
- 3 Vétérans Argent
- 3 MX1
- 3 MX2
- 3 OPEN Féminines

Primes exceptionnelles OPEN OR remises en fin d'année :

POSITION	PRIME
1 ^{er}	1000 €
2 ^{ème}	650 €
3 ^{ème}	450 €
4 ^{ème} au 10 ^{ème}	150 €

Récompenses exceptionnelles Top 10 Super 85cc remises en fin d'année :

Un dispositif exceptionnel de récompense du Top 10 Super 85cc est mis en place pour les **10 premiers pilotes 85cc OR** du classement final en fin d'année. Les pilotes se verront offrir les engagements au championnat LMRP de motocross pour l'année suivante selon la répartition suivante :

POSITION	Engagements offerts
1 ^{er}	Totalité de la saison
2 ^{ème}	Saison moins une épreuve
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	Saison moins deux épreuves
5 ^{ème} au 10 ^{ème}	Quart de la saison

Primes et récompenses à condition que le championnat se déroule sur un minimum de trois courses

21. DEMANDE D'INFORMATIONS – RECLAMATIONS ET LITIGES

DEMANDES D'INFORMATIONS :

Hors course :

- Pour toute information les pilotes doivent s'adresser au secrétariat de la ligue : (06 75 28 05 48 / ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr)

En course :

- Pour toute information les pilotes doivent s'adresser au directeur de course ou à l'arbitre ou au pdt de jury

RECLAMATIONS :

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses de l'article 10.10 du Règlement Général Moto-cross de la F.F.M. et accompagnées d'une caution dont le montant est de 75 €. Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps. Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

LITIGES : Tout problème / litige doit être signalé UNIQUEMENT auprès de la DIRECTION DE COURSE (Directeur de course ou Arbitre)

22. DATES ET CIRCUITS

Toutes les épreuves se disputant sur le territoire de la Ligue de Provence doivent se faire sur des terrains homologués par les autorités Préfectorales et les instances compétentes de la Ligue de Provence. Les clubs organisateurs d'épreuves veilleront en particulier à respecter l'arrêté préfectoral d'homologation du circuit.

Aucun club ne pourra reporter sa manifestation au-delà de la dernière épreuve inscrite au calendrier du Championnat de Ligue. Toutefois, sur circonstance exceptionnelle, la Commission de Moto-cross pourra être appelée à statuer sur un éventuel report.

Le tracé pour la catégorie 50cc sera également défini le jour de la visite.

23. JURY DE L'ÉPREUVE

IMPERATIF : A chaque épreuve, il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury (ou l'arbitre) est seul compétent pour prendre toute décision d'urgence. Le jury de l'épreuve (ou l'arbitre) se référera au Code Sportif national, titre II, article 2.2.3.3., 2.2.3.4., 2.2.3.5., 2.2.3.6. et 2.2.3.7.

NB : Le président de jury (ou l'arbitre) sera le Président de la Commission de Moto cross ou son représentant, membre de la commission ou de la ligue.

Le jury sera particulièrement ferme sur le non-respect des drapeaux et sur le comportement des pilotes et de leurs accompagnateurs

24. COMPORTEMENT ET SANCTIONS

Le participant sera responsable de ses accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi qu'aux enceintes administratives de la manifestation.

Tout comportement antisportif ou agressif d'un coureur ou de ses accompagnateurs envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels (LMRP et Commissaires de piste) ou d'autres participants (personnel bénévoles de l'organisateur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste sera sanctionné immédiatement par le jury avec selon la nature de la situation :

- **Sanction sportive immédiate (déclassement)**
- **Exclusion de l'épreuve immédiate (déclassement inclus)**
- **Saisine du tribunal régional ou national de discipline et d'arbitrage**

Par ailleurs, la commission de motocross établira un **suivi des sanctions sur l'ensemble du championnat. En cas de récidive** sur une autre épreuve **d'un même pilote**, l'historique des sanctions viendra compléter les **potentielles procédures sportives et disciplinaires auxquelles il pourra être soumis.**

La Commission de motocross portera une attention particulière au respect du règlement et à son application. L'utilisation de tout engin à moteur dans l'enceinte du circuit doit se faire à allure réduite avec port du casque obligatoire sous peine d'exclusion immédiate.

La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures **le silence total** doit être respecté pour le bien des pilotes - groupe électrogène compris.

Les Sanctions prévues dans l'article 8.9 du règlement MX national s'appliquent au présent championnat.

NON RESPECT DU DRAPEAU JAUNE AGITE OU MEDICAL :

Dans le cas des infractions suivantes constatées **par un officiel**, (**constatation de fait à laquelle aucune réclamation ne sera possible**) la notification d'une décision sera :

- Sur la piste : **non-respect du drapeau jaune agité ;**
- Sur la piste : **non-respect du drapeau médical ;**

**Sanction : Perte de 5 positions dans les essais respectifs/la manche respective
(art 8.9 Règlement national MX)**

25. CDF DES REGIONS

La sélection des pilotes est effectuée par la commission Motocross et validée par la Présidente de la Ligue de Provence. Les engagements à la coupe des Régions sont pris en charge par la Ligue de Provence.

Un pilote refusant de participer à la Coupe des Régions de France ne pourra participer à aucune autre course ce même week-end.

26. INFORMATION ET RESPECT

- Les tapis environnementaux réglementaires sont obligatoires.
- **Le respect du site** (déchets, poubelles, pneus, huiles, etc.) **devra être une priorité sous peine de sanctions comme prévu dans le règlement fédéral.**
- **Les accompagnateurs des pilotes pourront accéder au pré-parc uniquement munis d'une licence.** (Pas plus d'un accompagnateur par pilote)
- Le comportement du pilote et de ses accompagnateurs doit être exemplaire.
- La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves
- Les déchets devront être mis dans des poubelles mises à dispositions ou devront être emportés.

27. TECHNIQUE

Les pilotes sont responsables de leur sécurité et se doivent de porter en toute circonstance un équipement de protection individuelle conforme à la réglementation fédérale. Si une protection n'est pas conforme aux exigences techniques, si elle est défectueuse ou si elle a subi une modification, le commissaire technique devra retirer toutes les marques d'approbation (exemple : étiquette sur les casques) et garder la/ou les protections défectueuses, non réglementaires ou modifiées jusqu'à la fin de la manifestation.

IMPORTANT : l'utilisation d'une caméra embarquée pour le championnat de la ligue de Provence (toutes catégories) **est soumise à l'autorisation de l'organisateur.** La demande devra être adressée au club via engage sport en même temps que son engagement. La caméra et son support devront être présentés au contrôle technique avec l'autorisation pour validation.

VETEMENTS ET PROTECTIONS :

Les pilotes devront porter un pantalon, un maillot à manches longues, des bottes d'une hauteur minimale de 30 cm et des gants en cuir ou matériaux équivalents.

Les protections coudes/épaules/genoux : Norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 50cc, 65cc, 85cc et 125cc Junior.

PROTECTIONS DORSALE ET PECTORALE :

Les pilotes devront porter une protection dorsale et pectorale homologuée. Les protections ne bénéficiant pas du label FFM, devront être conformes aux normes suivantes :

- **Pectorale** : norme EN 14021 ou EN 1621-3 (Label FFM inclus).
- **Dorsale** : norme EN 1621-2 (Label FFM inclus)
- **Gilet intégral** (Pectorale et dorsale intégrées) : normes EN 14021 ou EN 1621-3 pour la pectorale et EN 1621-2 pour la dorsale (Label FFM inclus).

CASQUE :

Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes FIM suivantes :

- **Europe** : **ECE 22-06** ou **ECE 22-05 'P'**
- **Japon** : JIS T 8133 2015
- **USA** : SNELL M 2015 ou 2020

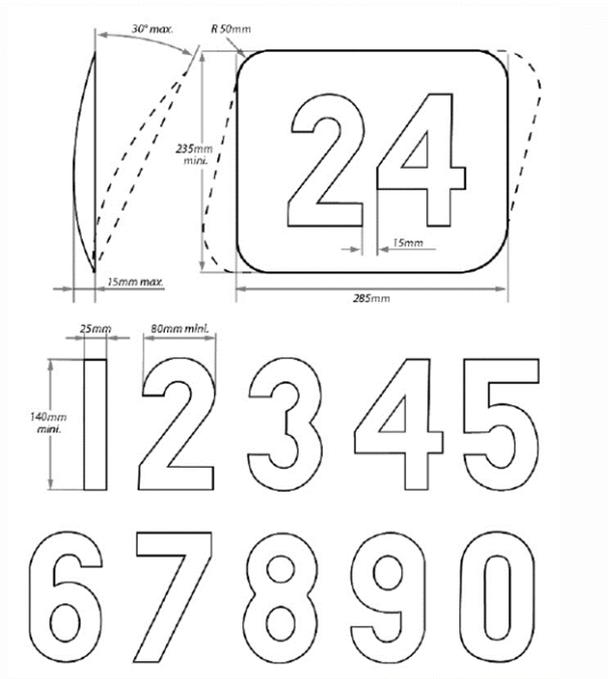
Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire. Le casque ne doit pas présenter de chocs et il est recommandé de le remplacer si la date de fabrication a plus de 5 ans. **Les commissaires techniques peuvent, le cas échéant, juger que le casque ne présente plus les caractéristiques requises et refuser celui-ci.**

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire. Les cheveux longs doivent obligatoirement être attachés dans le casque.

Lors du contrôle technique, les casques seront marqués avec une étiquette d'approbation. Si un casque n'est pas conforme aux exigences techniques ou s'il est défectueux, le commissaire technique doit ôter toutes les marques d'approbation et garder le casque jusqu'à la fin de la manifestation. Le coureur doit présenter un autre casque au commissaire technique pour approbation. Pour tout accident avec impact, le casque doit être présenté au commissaire technique pour être contrôlé.

PLAQUES NUMEROTEES :

Les plaques numérotées doivent être fabriquées dans une matière flexible uniquement (ex: plastique). **La couleur du fond doit être mate et les chiffres lisibles et peints en couleur mate antireflet.**



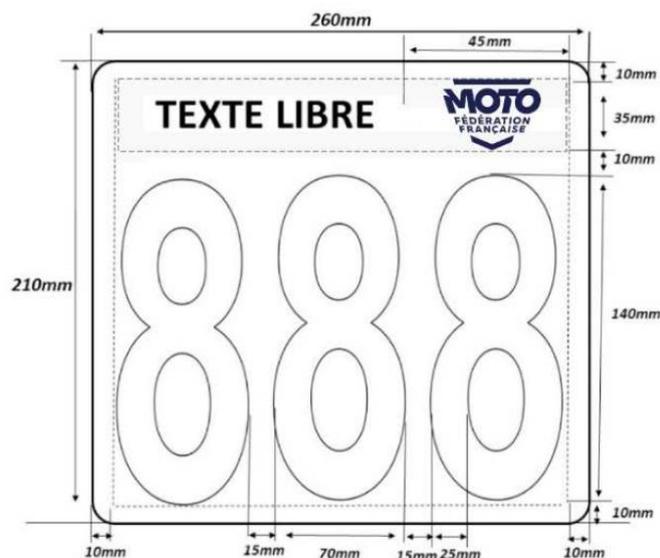
PLAQUE NUMERO FRONTALE :

Sur la plaque frontale avant du motocycle doit toujours figurer (Voir schéma) :

- La couleur du fond conformément au précédent article (Règlement FFM National).
- Le numéro du coureur conformément au Règlement FFM National.
- La zone de marquage sur la plaque frontale avant doit avoir une hauteur minimale de 210 mm et couvrir la largeur complète de la plaque, avec une zone suffisante pour mettre 3 chiffres (ex. 888) comme spécifié dans le Règlement Général FFM National.
- Un texte libre est autorisé sur la plaque numéro frontale dans un espace de 50 mm de la partie haute de la plaque-numéro (Voir schéma).

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros à bordure et réfléchissants sont interdits. Les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur la plaque numéro frontale :

- Hauteur du numéro 140 mm minimum (100 mm pour les 65cc)
- Largeur de chaque chiffre 70 mm
- Largeur des traits 25 mm
- Espace entre deux chiffres 15 mm



PLAQUE NUMERO LATERALE :

Sur les plaques numéros latérales du motocycle doit toujours figurer :

- La couleur du fond conformément au précédent article (Règlement FFM National).
- Le numéro du coureur conformément au Règlement Général des championnats de France de Motocross.

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros à bordure et réfléchissants sont interdits. Les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur les plaques numéros latérales :

- Hauteur du numéro 100 mm
- Largeur de chaque chiffre 70 mm
- Largeur des traits 25 mm
- Espace entre deux chiffres 15 mm

Les motos électriques suivantes sont autorisées à rouler dans les différentes catégories susvisées :

Marque	Modèle	50cc	65cc	85cc	125cc	MX2 / SX2	MX1 / SX1
KTM	SX-E5	X					
Husqvarna	EE 5	X					
Gas Gas	MC-E5	X					
Stark Future	Stark Varg*					X 48cv	X 60cv

- *Les motos Stark Varg doivent respecter les limites de puissance fixées ci-dessus. Ce bridage doit être réalisé par le Commissaire technique de la manifestation lors des contrôles préalables via le « Race Mode ».
- Cette liste est susceptible d'être modifiée à tout moment et toutes les machines électriques doivent être conformes aux RTS de la discipline Motocross ainsi qu'aux dispositions applicables du Règlement technique des championnats de France.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CES REGLES, LE JURY SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER L'ACCES A L'EPREUVE DE LA MOTO NON CONFORME.

FIN DU DOCUMENT